



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2018

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2018.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. Le Conseil d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

A ce titre, il faut noter que 2018 a été marquée par une diminution du cadre du personnel qui assure le secrétariat du BDF. Le Conseil d'administration a donc dû restreindre l'action du BDF à certains aspects clé des objectifs prévus dans le plan d'action 2018.

Le plan d'action 2018 avait tenu compte au mieux de cette réalité, en ciblant l'action du BDF sur certaines thématiques prioritaires.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée sur 4 axes principaux :

- Travail préparatoire à la rédaction du Rapport alternatif du BDF au « rapport 2-3 » de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD
- Suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD
- Collaboration à la rédaction de la note de position du CSNPH sur le *General Comment* relatif à l'article 19 de l'UNCRPD et sur le *General Comment* relatif à l'article 4.3 de l'UNCRPD
- La liberté de mouvement en Europe, avec la finalisation des négociations en « Trilogue » sur l'*European Accessibility Act*, la recherche d'une extension future de l'*European Disability Card* et la sensibilisation en faveur de la mise en œuvre de la Directive « Accessibilité du Web »

1

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



- la stabilisation de la communication vers les membres du BDF

Au cours de cette année 2018, le BDF a sollicité et obtenu la possibilité d'une rencontre avec Marianne Thyssen, Commissaire européenne en charge de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs.

L'entretien s'est déroulé le 12 juillet 2018. La délégation du BDF était composée de Pierre Gyselincx et Veerle Van Den Eede. Elle était complétée par Olivier Magritte, pour le secrétariat.

Les sujets abordés étaient les suivants :

- L'*European Disability Card*
- Les pictogrammes
- Le *Pilier social européen*
- L'*European Accessibility Act*
- L'évaluation du handicap
- La *Stratégie européenne du handicap*
- Le *Sommet mondial du Tourisme accessible*

Ils seront traités sous les titres correspondants.

Le BDF a également rencontré la secrétaire d'Etat Zuhair Demir en charge des personnes handicapées le 25 avril 2018. Les thèmes abordés en lien avec les compétences du BDF étaient :

- Le rapport UNCRPD 2019
- Les *Objectifs du développement durable* (ODD) pour leur dimension handicap
- Un texte ambitieux pour l'*European Accessibility Act*
- L'évaluation et la promotion de l'*European Disability Card*
- L'avenir du secrétariat du BDF

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Conférence des Etats parties

Comme les années précédentes, le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) était intégré à la délégation de la Belgique lors de la Conférence des Etats-parties à New York, du 12/06/2018 au 14/06/2018.

Comme l'année précédente, le SPF Sécurité sociale ne pouvait financer la présence que d'un seul représentant de la société civile belge, pour des raisons d'économies budgétaires.

2

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



Le BDF et le CSNPH ont décidé que Pierre Gyselinck, Président du BDF et membre du CSNPH représenterait le secteur associatif belge des personnes handicapées au siège de l'ONU à New York.

La Conférence des Etats parties portait sur les points suivants :

- L'Espace budgétaire national, partenariats public-privé et coopération internationale aux fins du renforcement de l'application de la Convention
- Les femmes et les filles handicapées
- Participation politique et reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

Le BDF a participé à la réunion *CoorMulti*¹ du 18/05/2018 chargée de préparer l'intervention officielle de la Belgique lors de cette conférence. Suite à celle-ci, le BDF a proposé des amendements à la déclaration qui serait lue par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

Etant donné que les principales demandes du BDF ont été correctement pris en compte et Pierre Gyselinck a pu prendre place dans la délégation officielle de la Belgique, le BDF endossant le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

Cette déclaration constitue un engagement formel de tous les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale à tenir compte de la dimension handicap dans tous les aspects de la société, à appliquer le « handistreaming », à sensibiliser le public au handicap, à augmenter la participation politique des personnes handicapées, à porter une attention particulière aux discriminations multiples auxquelles sont confrontées les femmes et filles handicapées, notamment au niveau de leurs droits sexuels.

Le renouvellement de la moitié des membres du Comité des droits de la personnes handicapées a, heureusement, été l'occasion d'un rééquilibrage homme-femme de ce Comité. Les représentants européens y sont désormais un Lithuanien et un Suisse.

En-dehors des séances plénières, Pierre Gyselinck a participé à plusieurs *Side Events* :

¹ CoorMulti : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, participe à certaines réunions de CoorMulti. <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai%202017.html>





- Le *Side event* organisé par la Belgique sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles a montré à quel point il est encore nécessaire de faire des progrès en la matière, y compris dans les pays « développés »
- Le *Side event* organisé par l'Union européenne sur la « standardisation » a été l'occasion de mettre en évidence que les actions réalisées avec des crédits européens devrait toujours être accessibles. L'European Disability Forum (EDF) a insisté sur la nécessité d'y impliquer les organisations représentatives de personnes handicapées
- Le *Side-event* organisé par l'EDF sur le Dialogue social a permis de souligner que le dialogue social est un bon outil d'apprentissage pour les organisations représentative de personnes handicapées

Grâce au support technique apporté par la représentation de la Belgique auprès de l'ONU, Pierre Gyselinck a pu participer sans difficultés aux différentes sessions de la conférence. Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur l'Ambassadeur.

b) Deuxième et troisième rapports de la Belgique

Le premier rapport de la Belgique a été transmis au Comité des Droits des Personnes Handicapées (Comité) le 25/07/2011. Le second aurait dû être transmis en 2015.

Vu les retards pris par le processus d'analyse des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées, le Comité des Droits des personnes Handicapées avait décidé de demander à la Belgique de lui présenter, en 2019, un rapport unique regroupant les 2^{ème} et 3^{ème} rapports.

Dans cette optique, la société civile a été invitée à produire un rapport alternatif et une liste de suggestions de questions à l'intention des membres du Comité.

Le planning de la 21^{ème} session du Comité n'a été officialisé que fin novembre 2019 : les soumissions de la société civile sont attendues pour le 11 février 2019 et le « Country briefing » relatif à la situation de la Belgique aura lieu le 29 mars 2019.

Au cours de ce « Country briefing », les organisations qui auront transmis un rapport alternatif auront la possibilité de défendre le contenu de celui-ci en espérant que le Comité s'en inspirera pour finaliser ses questions à l'État belge.

4

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



En prévision de ces échéances, le BDF a mené un important travail préparatoire avec ses membres au cours des mois d'octobre, novembre, décembre 2018 et en janvier 2019.

Concrètement, trois réunions du Comité de suivi UNCRPD ont été organisées en 2018. Ces réunions s'adressaient à l'ensemble des 18 organisations membres du BDF.

La réunion du 23/10/2018 était centrée sur le planning de travail supposé du Comité, sur le rappel du contexte général du processus UNCRPD, sur la présentation des documents de base utiles pour la préparation du rapport alternatif 2-3 du BDF, sur le travail réalisé en 2016-2017 dans l'optique de l'évaluation à mi-parcours initiée par le BDF, sur la méthodologie proposée pour parvenir à finaliser le rapport alternatif du BDF et sur les modalités de travail en commun avec les Conseils d'avis existant au niveau des entités fédérale et fédérées.

La réunion du 20/11/2018 a porté sur des réflexions globales relatives aux contraintes de forme imposées par le Comité et sur les conseils reçus de la chargée de mission de l'*European Disability Forum* pour la rédaction du rapport alternatif du BDF et sur l'analyse de la première proposition de contenu faite par le secrétariat concernant les articles 1 à 20.

La réunion du 7/12/2018 a été consacrée à la prise en considération du planning officialisé par le Comité concernant sa 21^{ème} session de mars-avril 2019 et à la poursuite de l'analyse de la proposition de rédaction faite par le secrétariat pour les articles 21 à 33.

Une quatrième réunion sera organisée le 28/01/2019 pour valider le travail de synthèse réalisé par le secrétariat.

En vue de la tenue du « Country briefing » relatif à la Belgique prévu le 29/03/2019, le Conseil d'administration du BDF a décidé, lors de sa réunion de décembre, que le BDF enverrait une délégation de 3 personnes à Genève. La délégation sera composée de Veerle Van Den Eede, Thomas Dabeux et Olivier Magritte.

La présence de cette délégation est prévue de manière à disposer de la journée du 28/03/2019 sur place pour permettre la tenue d'une rencontre informelle avec le membre du Comité qui agira en tant que rapporteur pour le dossier de la Belgique, Monsieur Chakker. Une demande spécifique en ce sens a été adressée au secrétariat du Comité.

Auront successivement lieu ensuite : l'officialisation de la « List of issues » du Comité à la Belgique (29/03/2019), la réponse officielle de la Belgique (vraisemblablement pour avril 2020), les commentaires du BDF sur les

5

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



réponses de la Belgique à la « List of issues » (vraisemblablement pour juillet 2020) et le Dialogue constructif à Genève (vraisemblablement en septembre-octobre 2020).

c) Article 19 – « Désinstitutionnalisation » : « General comment »

La partie informative de l'AG BDF du 22 février 2018 était consacrée à une présentation par le secrétariat du *General Comment* sur l'article 19 de l'UNCRPD. Cette note approuvée par l'AG de l'ONU précise la portée de l'article 19 consacrant le choix personnes handicapées de leur lieu de vie. La note introduit le principe de la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

L'objectif de cette présentation était d'assurer une mise à niveau des associations membres du BDF, de manière telle que les différents représentants puissent poursuivre la diffusion de cette information au sein-même de leur association. Une nouvelle réunion d'échanges avec les associations du BDF est prévue le 20 juin prochain.

Au cours de l'année 2018, le « groupe éthique » du CSNPH a mené un gros travail de fonds sur le *General Comment* du Comité des droits des personnes handicapées relatif à la mise en œuvre de l'article 19 de l'UNCRPD sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société.

7 réunions de travail ont été organisées. Trois d'entre elles ont été l'occasion de recueillir les points de vue d'experts du vécu et d'acteurs en lien avec la problématiques sur le sujet :

- 19/03/2018 : Florence CAEYMAEX, ULg, Docteur en Philosophie et Lettres,
- 16/04/2018 : Bernadette RUTJES, Dany VAN DER BIEST, Nadia DE KONING, Etienne OLEFFE, Marc BRICHOT, Jean-Marie HUET, Fabienne DE PRINCE-BERLOT, Elisabeth RENARD
- 28/05/2018 : Jean-Marie BOGAERT, Monique BOGAERT-VAN DE CATSEYEN, Lieve DEKEMPENEER, Maurice DESTREE, Dany DUJARDIN, Jessica LEGRAND, François MATERNE et Hilde VERSTRICHT

Le BDF a régulièrement suivi ces travaux et a coorganisé une réunion d'échange entre le BDF et le CSNPH le 20 juin 2018. L'objectif était de permettre à l'ensemble des organisations membre du BDF de prendre connaissance du contenu des échanges en cours au sein du groupe éthique du CSNPH et d'échanger leur point de vue à ce sujet.

Cette note de position a été finalisée fin 2018 et publiée le 10/01/2019. Elle définit la notion de désinstitutionnalisation et donne des pistes

6



concrètes aux autorités compétentes afin de mener à bien la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif. Elle énonce 5 critères essentiels à une transition respectueuse du bien-être et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap :

- accessibilité des services généraux
- liberté de choisir son lieu de vie et d'en changer
- individualisation des lieux de vie
- des institutions démocratiques et participatives
- primauté du projet de vie

Elle formule également 8 recommandations aux autorités compétentes afin d'atteindre ces objectifs.

d) UNCRPD – *General Comment* sur les article 4.3 et 33.3

Le 15 mai 2018, le BDF a transmis au Secrétariat de l'Organisation des Nations unies sa contribution écrite relative au *General Comment* sur les articles 4.3 et 33.3 de la convention ONU sur les Droits des personnes handicapées².

La participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives au processus de décision revêt en effet un caractère primordial pour le BDF. La mise en œuvre correcte de ces deux articles par les gouvernements fédéral et fédérés aura un impact certain sur la mise en œuvre de tous les autres articles de l'UNCRPD.

Le BDF espérait donc voir ce *General Comment* publié par le Comité des droits des personnes handicapées de manière à pouvoir s'en servir pour influencer positivement les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale.

e) Capacité juridique des personnes handicapées

L'Académie du Droit Européen (ERA) a organisé, les 26 et 27 mars 2018, à Trêves, un séminaire relatif à « La capacité juridique des personnes handicapées » à destination des juristes, membres des ONG et universitaires.

Anne Ketelaer, représentante des *Briques du GAMP* y a participé pour le BDF.

Les principaux thèmes abordés au cours de ce séminaire ont été les suivants :

² <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/uncrpd-les-observations-g%C3%A9n%C3%A9rales.html>



- Le droit à la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité au sens de l'article 12 de l'UNCRPD
- L'UNCRPD dans le droit de l'UE (rapport formel, compétence de l'UE en la matière, primauté et effet direct)
- L'accès à la justice pour les personnes handicapées au sens de l'article 13 de l'UNCRPD (aménagement procédural, droits des personnes handicapées dans le cadre de la Directive relative aux droits des victimes, le rôle des avocats de personnes handicapées dans les procédures judiciaires)
- Le droit à la participation politique des personnes handicapées (l'exercice du droit de vote, l'accessibilité des procédures administratives, les mécanismes de recours)
- Le droit des personnes handicapées à fonder une famille (droit de se marier, les stérilisations forcées, la jurisprudence du Comité UNCRPD et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme)
- Le droit à la liberté et à la sûreté des personnes handicapées au sens de l'article 14 (l'examen du caractère arbitraire de la détention, l'accès au tribunal, les besoins et traitement en détention)

f) Rencontres avec dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD

Au cours de l'année 2018, le BDF a rencontré une délégation étrangère et a été invité à un événement en lien avec la mise en œuvre de l'UNCRPD.

- Le 21/09/2018, le BDF a rencontré Patrick Gohet, adjoint du *Défenseur des Droits (de la République française) en charge de la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité*. La discussion a permis un échange sur le fonctionnement du BDF par rapport au processus UNCRPD, sur l'utilisation des recommandations du Comité des personnes handicapées et enfin sur le fonctionnement de l'*European Disability Card* en Belgique. Le BDF était représenté par Pierre Gyselinck, Président et Thomas Dabeux, Vice-Président.
- Le 07/11/2018, le BDF était invité à prendre la parole sur les missions du BDF et sur son action dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD. L'échange avec la salle a été l'occasion de mettre en perspective le rôle complémentaire de différents organes : l'associatif, le médiateur et UNIA. Gisèle Marlière souffrante a été remplacée au pied levé par Véronique Duchenne.

8

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



Ces sollicitations démontrent que le travail mené par le BDF en matière de suivi UNCRPD est reconnu et apprécié. Elles sont autant d'occasions de développer des contacts utiles au niveau national et international. Le BDF considère qu'il est fondamental de partager son expérience.

g) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables selon les dispositions prévues dans les traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet aussi de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces autres traités de la sphère des droits de l'homme.

1. Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

D'avril à juin 2018, le BDF a coordonné la rédaction de la position de ses organisations membres sur le troisième rapport national sur les progrès faits par la Belgique dans la mise en œuvre de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (Rapport CRC/C/BEL 5-6).

Ce travail de rédaction s'est déroulé par échange d'e-mails entre le secrétariat et l'ensemble des organisations membres du BDF. Le secrétariat a d'abord rédigé un premier projet en se basant, principalement, sur les acquis du travail mené avec l'ensemble des membres dans le cadre de l'UNCRPD. Il a ensuite intégré les amendements reçus suite à la consultation de ses organisations membres.

La version finale a été validée par le Conseil d'administration avant l'envoi vers le Comité des droits des personnes handicapées³.

C'est la première fois que le BDF avait la possibilité de s'impliquer dans ce processus important pour améliorer la prise en compte des réalités vécues par les enfants handicapés.

2. Charte Sociale Européenne

La Charte Sociale Européenne n'est pas un instrument des Nations Unies. Il s'agit d'un instrument du Conseil de l'Europe.

³ <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/cide%C2%A0-rapport.html>



Néanmoins son contenu et le processus d'évaluation qui y est lié se rapprochent fortement du cadre onusien.

Le 11^{ème} rapport de la Belgique sur la Charte sociale européenne portait sur les aspects suivants : santé, sécurité sociale et protection sociale.

Le BDF a pu se baser sur le contenu de son rapport alternatif UNCRPD ainsi que sur une série d'avis du CSNPH pour préparer, en 2017, son « commentaire » sur ce 11^{ème} rapport. Malheureusement, faute de temps, il n'a pas été possible d'impliquer les conseils d'avis fédéraux et régionaux dans le processus.

Le Commentaire du BDF a été transmis au Conseil de l'Europe le 31 août 2017. Le secrétariat du Conseil de l'Europe a bien transmis le Commentaire du BDF à l'Etat belge en lui demandant de réagir. Cela devrait donc impliquer une prise en compte par les différents gouvernements de la Belgique fédérale.

3. Les objectifs du Développement Durable (SDG's)

Au cours de l'année 2017, le BDF s'était fortement investi dans le dossier des Objectifs du Développement Durable (SDG's) alors que cela n'apparaissait pas dans son plan d'action. Cela se justifiait car la Belgique s'était engagée à remettre un rapport volontaire sur la manière dont ils agissent pour rencontrer les objectifs du développement durable.

En 2018, le BDF avait inscrit le suivi de ce dossier dans son plan d'action. Concrètement, le 3 mars il a coorganisé avec l'*European Disability Forum* ont une matinée d'information sur le suivi par la société civile du rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable.

Pierre Gyselinck a pris la parole dans un panel auquel participaient des représentants du Premier Ministre, du Conseil Fédéral du Développement Durable, de la Commission européenne et de l'EDF.

Il a insisté sur le fait que le lien entre Développement Durable et Handicap ne va pas de soi, que si il est inscrit dans des textes internationaux, il faut le décliner concrètement et le rendre tangible pour le citoyen. C'est un défi pour les 10 prochaines années.

Pour la suite de 2018, vu les forces de travail restreintes, il n'a pas été possible pour le secrétariat du BDF d'assurer un suivi suffisamment actif de ce dossier. Lorsqu'il a eu connaissance de la tenue du « forum » organisé à la demande expresse de la ministre fédérale en charge de cette matière, et a fait le nécessaire pour y inscrire un participant, il est apparu

10





que tous les ateliers étaient complets. Le secrétariat n'a reçu aucune information en suivi de cet événement.

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

L'année 2018 aura été centrée principalement sur la diffusion de l'*European Disability Card*, par l'avancement du dossier *European Accessibility Act* et par la concrétisation de la *Directive Accessibilité du Web*.

a) European Disability Card

Au cours de cette année, l'action du BDF a été marquée par sa volonté d'étendre l'usage de l'*European Accessibility Card* à d'autres Etats membres de l'Union européenne de la Commission européenne.

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 28/06/2018, a porté sur les résultats de l'enquête relative à l'évaluation du volet belge du projet. Les organisations membres du BDF avaient reçu le questionnaire avec la demande d'y répondre. Les résultats ont montré que ...

Commenté [MO1]: Ajouter chiffres évaluation GC

C'est ainsi que des contacts ont été pris avec la Commissaire européenne compétente pour soutenir l'idée du développement d'un projet d'extension de la carte à d'autres états membres. Marianne Thyssen s'est formellement positionnée en ce sens lors de sa rencontre avec une délégation du BDF le 12/07/2018.

Lors des semaines européennes des personnes handicapées, cela a pris un tour concret avec l'annonce par sa collaboratrice Ima Placencia Porrero d'une double évaluation par une société spécialisée et par une enquête grand public sur l'utilisation de la carte dans les 8 Etats qui participent au projet initial.

Au niveau de l'EDF, une démarche a été lancée demandant que l'EDC ne puisse plus être demandée aux personnes handicapées pour justifier un tarif préférentiel ou une assistance à bord des trains.

Pour le BDF, utiliser l'EDC présente l'avantage d'être peu stigmatisant et de rencontrer le besoin de contrôle ressenti par les compagnies ferroviaires. Il en va de même pour la carte de stationnement. Le BDF n'a

11



donc pas relayé le courrier de l'EDF vers les parlementaires européens : il considère qu'en l'occurrence, il vaut mieux un outil plutôt qu'un principe.

Le 28/11/2018, Pierre Gyselink a eu l'occasion de défendre l'utilisation de l'*European Disability Card* lors d'un débat organisé par le *Disability Intergroup du Parlement européen*. Il a souligné la portée de l'EDC sur le plan de la participation à la vie en société de la personne handicapée.

Il a aussi rappelé les avantages économiques d'une meilleure inclusion des personnes handicapées et l'urgence d'harmoniser les pictogrammes dans les lieux publics de l'Union européenne.

b) EU Accessibility Act

Le 2 décembre 2015, la Commission européenne déposait une proposition de *directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (2015/0278 (COD))*.

Au cours de l'année 2018, le BDF n'a pas eu beaucoup l'occasion d'intervenir dans le processus en cours. La négociation se déroulait en effet au niveau du *Trilogue* : commission européenne, Parlement européen et Conseil des Ministres européens.

Néanmoins, il a relayé les attentes des personnes handicapées belges et européennes auprès des autorités belges à deux occasions.

Il a écrit, le 05/09/2018 au le Ministre de l'Intérieur et au Premier Ministre en leur rappelant leurs obligations afin de leur demander de ne pas exclure les services d'urgence du champs de la directive. S'ils ne s'y trouvent pas, le risque est grand qu'ils finissent par n'être repris nulle part...

Il a écrit au Premier Ministre, au Ministre des affaires étrangères et au Ministres présidents des entités fédérées le 11/10/2018 afin de les inciter à émettre un vote positif par rapport à l'accord en préparation au niveau du *Trilogue*.

Finalement, cette négociation s'est clôturée sur un accord. Cet accord devra encore être formalisé en un texte réglementaire. Cela devrait être réalisé dans le courant du mois de mars 2019.

Globalement, cet accord est assez décevant pour l'EDF du fait de son manque d'ambition. Cependant, il vaut mieux se contenter, à ce stade d'un consensus qui permet déjà certaines avancées plutôt que pas d'accord du tout à la veille d'élections européennes qui mettront en place

12



une nouvelle Commission qui aura, peut-être des vues différentes de l'actuelle.

Le CA du BDF écrira aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale afin de les inciter à voter en faveur de l'EAA au Conseil des ministres européens.

c) Directive "Accessibilité du Web"

La directive web doit être transposée en droit belge par les différentes entités constitutives du pays pour septembre 2018. Le BDF suit cette transposition depuis 2017 et veille à une mise en œuvre concrète aussi large que possible.

Le travail sur la Directive sur l'accessibilité du web a été mené par un groupe de travail commun BDF - CSNPH - Conseils d'avis auquel a été adjoint *Anysurfer* pour son expertise en la matière.

Les échanges avec le Cabinet De Croo et FEDICT ont été menés par un groupe de travail commun BDF - CSNPH - Conseils d'avis auquel a été adjoint *Anysurfer* pour son expertise en la matière. Ils ont débouché sur l'organisation de réunions de travail les 29/03/2018, 04/06/2018 avec les membres du BDF en poursuivant un double objectif :

- Faire un état des lieux de la transposition
- Répondre à la demande de FEDICT qui souhaite impliquer les personnes handicapées dans ses projets dans les mois à venir.

Le secrétariat du BDF a rencontré l'administration FEDICT, le 29/03/2018, pour examiner la mise en œuvre de la *directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public* en Belgique.

FEDICT a proposé une collaboration au BDF en demandant à ses organisations membres de s'impliquer dans un processus de consultation populaire « on-line » au travers d'une plateforme informatique. Leur rôle devait être de participer à la rédaction du questionnaire « on-line » et des réponses à apporter aux « FAQ ».

La date de la réunion de septembre devait être fixée avec le coordinateur du projet pour FEDICT après le 31 juillet. Plusieurs organisations membres du BDF ont marqué formellement leur volonté de participer au processus.

Malheureusement, il n'a jamais été possible de fixer cette date, le coordinateur du projet ne répondant plus à aucun e-mail n'y appel téléphonique depuis le mois d'août...

13



Face à ce constat, les membres du CA ont décidé en octobre de mettre un terme aux relations avec FEDICT dans le cadre de ce dossier. Non sans regret car le sujet intéressait un grand nombre de nos organisations membres.

d) Accessibilité des élections communales de 2018 et des élections européennes, fédérales et régionales de 2019

Le BDF et le CSNPH ont interpellé le 12 février 2018 tous les ministres des entités fédérale et régionales en charge de l'organisation des prochaines élections. Il leur ont rappelé que tous les citoyens souhaitent exercer leur droit de vote et que l'environnement, en ce compris l'accès à l'information, doit être accessible pour toute personne handicapée qui souhaite exercer son droit politique. Ils ont rappelé leurs attentes dans une note de position⁴.

e) Accessibilité des programmes audio-visuels – Conseil Supérieur de l'Audio-visuel (CSA)

En juin 2018, le Conseil d'Administration a été interrogé par la FFSB, membre du BDF, concernant la mise en œuvre de la Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive Services de médias audiovisuels).

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a établi un règlement obligeant les chaînes TV de Belgique francophone à rendre 95% de leurs programmes accessibles par sous-titrage et 25% accessible par audiodescription d'ici 5 ans.

La demande de la FFSB était que le BDF intervienne à leurs côtés pour soutenir le projet de règlement du CSA et convaincre les opérateurs télévisuels et les décideurs politiques de son bienfondé.

Il est à noter que, au niveau européen, la Flandre est actuellement un exemple alors que la Belgique francophone se situe parmi les plus mauvais élèves. Par ailleurs, ce règlement n'aurait d'impact que sur les télévisions de service public et communautaires étant donné que les télévisions de service privé ont leur siège social en dehors de la Belgique et ne peuvent, dès lors y être soumises...

⁴ <http://ph.belgium.be/resource/static/files/import/politiek/2018-02-01-note-de-position-elections-.pdf>



S'agissant de la mise en œuvre concrète d'une Directive européenne, le Conseil d'administration a accueilli positivement la demande et a participé aux réunions du groupe de travail du CSA les 11/06/2018 et 12/06/2018, ainsi qu'à une réunion de concertation organisée le 25/06/2018 par la RTBF, avec la présence de son Administrateur général, J.-P. Philippot.

Le BDF a également contacté le ministre compétent pour le convaincre de soutenir le projet et d'en tenir compte dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF, y compris en terme de besoins financiers.

Le résultat du processus a été un succès. Le Nouveau règlement CSA a été voté et les chaînes publiques et communautaires s'y conformeront selon un calendrier d'échelonnement qui couvre la période 2019-2024.

f) Préparation des élections européennes

Le 25/09/2018, le BDF a réuni les membres du BDF et les conseils d'avis de personnes handicapées des entités fédérale et fédérées. L'objectif de ce groupe de travail était de faire remonter les attentes et besoins des associations en lien avec les compétences européennes.

La réunion a permis aux participants d'aborder une large gamme de thématiques : emploi, accessibilité, enseignement, droit de vote, etc.

Le secrétariat a été chargé d'examiner les demandes avec l'EDF et de présenter une première note au groupe de travail, étant entendu que le mémorandum devrait être rendu public au début de l'année 2019, dans l'optique des élections européennes de mai 2019.

g) Sommet Mondial du Tourisme accessible

Le sommet mondial du Tourisme accessible était organisé à Bruxelles, les 1 et 2 octobre 2018 par *Atingo*, organisation membre du BDF. Après 2 années d'un travail acharné, le résultat a été un gros succès.

Le BDF a participé au workshop "Facilitators of stay" le 2/10/2018. Pierre Gyselinck et Emilie Desmet y ont pris la parole pour d'une part expliquer la philosophie inclusive de l'*European Disability Card* (EDC) et en souligner les avantages sur le plan économique. Les autres intervenants étaient : Hideto Kijima (Japan Accessible Tourism Center), Roberto Vitali (Village for All srl) et Josianne Corbell (Office des personnes handicapées du Québec).

h) Pictogrammes

La signalétique reste trop souvent un des aspects secondaires de la thématique de l'accessibilité. En 2018, le BDF a plaidé à plusieurs reprises

15



pour la recherche d'une uniformisation des pictogrammes au niveau européen.

Cela a été le cas, de manière formelle, lors du Board de l'EDF en mars, lors de la rencontre avec la Commissaire Thyssen en juillet et lors de la prise de parole de Pierre Gyselinck concernant l'*European Disability Card* le 28 novembre.

A ce stade, il ne s'agit encore que d'un travail de sappe : il faudra ramener le sujet sur la table de manière régulière pour faire progresser l'idée. Il s'agit pourtant de ne pas traîner : plus le temps passe, plus les pictogrammes différents se multiplient dans les Etats, voir dans les régions ce qui rendra plus difficile une uniformisation ultérieure.

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2018, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que Gisèle Marlière a participé aux *Board* de l'EDF qui se sont tenus

à Bruxelles les 3 et 4 mars 2018. Y ont été discutés :

- le projet de rapport d'activités 2017
- un débriefing sur le 4^{ème} Parlement européen des personnes handicapées en décembre 2017
- la préparation du Plan d'action 2018
- l'état d'avancement des discussions sur l'*European Accessibility Act*
- le futur du budget européen et la programmation 2020-2027 des fonds structurels
- la mise en œuvre et le suivi de l'UNCRPD (*General comment* en préparation sur l'article 4.3 et *General comment* voté sur l'article 19)



- la promotion de la stratégie européenne pour l'inclusion des personnes handicapées de l'EDF
- la sensibilisation à l'*European Disability Card*

à Vienne les 16 et 17 novembre 2018. Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait, notamment :

- EAA : état de la situation et prochaines actions EDF
- Intelligence artificielle
- *General Comment* de l'ONU sur l'application des articles 4.3 et 33
- Elections européennes 2019
- Statistiques européennes sur le handicap – rapport UGent en projet

Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Vilnius les 26 et 27 mai 2018. Veerle Van Den Eede et Emilie Desmet y représentaient le BDF. Y ont été particulièrement discutés :

- la mise en œuvre de la Directive européenne sur l'accessibilité du web
- l'expression des organisations de parents de personnes handicapées à la place de la personne : La position du BDF est que tout doit être mis en œuvre pour que ce soit la personne handicapée qui s'exprime de manière libre. Parfois, son meilleur mode d'expression est la voix de ses parents. Il ne doit pas y avoir d'exclusive, ni dans un sens, ni dans un autre. Mais des « garde-fous » doivent être mis en place pour prévenir tout risque d'abus.
- Au niveau des finances, l'EDF continue son redressement. Les choses sont désormais bien « sous contrôle » ce qui est encourageant pour l'avenir. Le point particulier du *Code of conduct* dans le cadre du recours au *Fundraising* n'a pas été satisfaisant aux yeux du BDF qui a dû se rallier à la majorité mais a clairement exprimé ses points de désaccord (voir point b), ci-dessous.
- L'évaluation du handicap n'était pas formellement à l'ordre du jour, mais a été présente de manière indirecte dans beaucoup de discussions. Il semble devoir constituer un des gros dossiers pour l'EDF dans les prochaines années.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

17

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



b) Financement de l'EDF

Depuis 2016, l'EDF souhaite recourir à des opérations de *fundraising* pour améliorer sa trésorerie.

Le BDF avait recommandé que cette démarche soit encadrée de manière stricte et transparente. Son insistance avait amené l'exécutif de l'EDF à préparer un *Code of conduct* en début d'année 2017.

Le processus décisionnel concernant ce *Code of conduct* a été particulièrement et de ne s'est conclu que lors de l'AGA de l'EDF 2018, avec l'adoption des *Corporate Sector Partnership Guidelines*. Ces lignes de conduites garantissent une certaine transparence du processus et de contrôle de la « moralité » des sponsors.

Elles ne rencontrent pas entièrement les demandes du BDF qui souhaitait d'une part que la décision de conclusion de tels partenariats soit du ressort du *Board* de l'EDF et non du Comité exécutif et d'autre part que la Directrice ne dispose pas d'une capacité de décision discrétionnaire pour les partenariats de moins de 10.000€. Finalement, la majorité l'a emporté. Les *Corporate Sector Partnership Guidelines* sont donc d'application depuis juin 2018.

e) Les journées européennes de la personne handicapée

Les Journées européennes des personnes handicapées étaient consacrées à la prochaine stratégie européenne du handicap et au prochain cadre budgétaire pluriannuel, y compris la nouvelle programmation des Fonds structurels européens et, dans un tout autre style à l'accessibilité des bâtiments et lieux classés.

Comme chaque année, les journées européennes étaient aussi l'occasion de remettre les *Access.City Awards*.

Concernant la préparation de la nouvelle stratégie européenne du handicap, les éléments d'information les plus importants étaient que la Commission mènera une évaluation au cours de l'année 2019 une évaluation de la stratégie actuelle, selon deux axes : une évaluation externe menée par un bureau d'étude et une consultation publique. Les résultats de ces évaluations sont attendu pour fin 2019. C'est sur cette base que la Commission publiera, en juin 2020, une communication sur sa stratégie du handicap 2020-2030.

Le mouvement des personnes handicapées doit donc profiter de la consultation pour faire connaître ses besoins, ses attentes. Les intervenants ont mis particulièrement en lumière : les besoins d'*empowerment*, d'accompagnement, de mobilité, d'accessibilité... le tout

18



devant rendre les personnes handicapées capables de vivre en autonomie au sein de la société européenne.

Concernant les instruments financiers, une présentation portait sur le programme *Invest EU* dont l'objectif est de générer des investissements en partageant les risques entre l'investisseur et « Invest EU ». Ceci ne s'adresse pas particulièrement aux ONG telles que le BDF...

Concernant les Fonds Structurels Européens+, la présentation a pointé la masse d'interventions dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation... Un accent particulier a été placé sur l'accompagnement aux processus de désinstitutionalisation. La nouvelle programmation FSE+ sera lancée en 2021.

Concernant l'accessibilité des bâtiments classés, les intervenants ont insisté sur l'importance de raisonner en termes de « visiteurs » et d'étendre la compréhension de l'accessibilité à tous les publics et pas uniquement au public des PMR des exemples ont été donnés de visites organisées par Le Louvre en tenant compte des besoins sensoriels et intellectuels.

Cela a aussi été l'occasion de présenter ce qui a été fait dans le cadre la *European disability Card* dans les 8 Etats membres. C'est l'exemple de la Belgique qui a été mis en avant. La Commission souhaite maintenant mener une évaluation de ce projet test afin de voir s'il convient de l'étendre à d'autres Etats membres, mais la Commission s'est dite positive par rapport à la logique.

Cette année, Marianne Thyssen, Commissaire en charge de l'emploi et des affaires sociale était présente pour remettre les Access.City Awards. 46 villes ont participé à cette édition. Le premier prix a été remis à la ville de Breda, aux Pays-Bas, notamment pour ses 800 commerces et restaurant accessibles et pour la forte implication de ses habitants.

En complément des Journées européennes des personnes handicapées, la *Fundamental Rights Agency (FRA)* organisait un événement à l'occasion de la publication de son étude sur la réalisation de la désinstitutionalisation en Europe. Cette étude portait sur 5 Etats membres qui sont dans des situations fort différentes en la matière : la Finlande, l'Italie, l'Irlande, xxx et xxx. Cette approche permet à d'autres Etats membres de se situer de manière comparative par rapport à ces exemples.

19

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



6. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge (réformes de l'Etat successives accentuant le mouvement de décentralisation des compétences) rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes handicapées (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement 4 fois par an en « Plateforme des conseils d'avis ». Les entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF habitant dans l'entité concernée.

Cela permet et légitime à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international et serviront, bien entendu, à écrire le rapport alternatif prévu pour l'examen en 2019 des 2^{ème} et 3^{ème} rapports périodiques de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est donc réunie à 4 reprises en mars, juin, septembre et décembre 2018 ⁵.

Les thèmes principalement abordés ont été les suivants :

- L'évolution des conseils au niveau fédéral, régional et communautaire : pour le BDF l'existence de tels conseils à chaque niveau de pouvoir de la Belgique fédérale est essentielle et constitue, d'ailleurs, une exigence de l'UNCRPD. En 2019, certaines lignes ont bougé dans le bon sens, malheureusement, ce n'est pas encore le cas à chaque niveau :
 - Au niveau du fédéral, l'existence et le mode de fonctionnement du CSNPH est stable. Le seul point problématique est celui du personnel qui en assure le secrétariat. Les départs qui ont eu lieu au cours des années 2016-2017 et 2018 n'ont pas été compensés ce qui diminue sa capacité de travail.
 - Pour la Région wallonne, la Commission Wallonne pour les Personnes Handicapées a connu une période de flottement suite au transfert de compétence du fédéral vers les régions et à l'intégration accrue des services de l'AVIQ. Les choses

⁵ 02/03/2018, 01/06/2018, 07/09/2018 et 07/12/2018



semblent s'être clarifiées en fin d'année 2018, ce qui est de bon augure pour les années à venir.

- Au niveau de la Région flamande, le conseil d'avis a été créé en fin d'année 2018. 2019, sera l'année de l'opérationnalisation. La Plateforme des conseil mise en place par le BDF comptera donc un conseil de plus.
- En Région de Bruxelles-Capitale a été créé le Conseil des personnes handicapées de la Région Bruxelles-Capitale / Raad voor Personen met een handicap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. La réunion de décembre de la plateforme a donc été l'occasion de compter un conseil en plus.
- Au niveau de la COCOF - Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé – Section « personnes handicapées », et de la COCOM - Conseil Consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes, Commission de l'Aide aux personnes, section institutions et services pour Personnes handicapées - les deux conseils existants continuent à travailler régulièrement par rapport à leurs compétence.
- Au niveau de la Communauté germanophone, les efforts du *Kleines Forum* pour obtenir la création d'un Conseil consultatif de la personne handicapée en bonne et due forme se sont soldé, jusqu'à présent par différentes fins de non-recevoir de la part du politique. Le BDF espère que les recommandations du Comité des Droits des Personnes Handicapées viendront en soutien de ces démarches.
- La mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, avec une attention particulière sur les aspects susceptibles d'avoir un impact sur la vie des personnes handicapées : la mise en place de conseils d'avis, les allocations familiales, l'enseignement, les conventions de revalidation, l'APA en Région wallonne, la lutte contre les discriminations, les codes de la route, les soins de santé, les droits dérivés, ...
- Le Budget d'assistance personnelle (BAP) et le *Persoonvolgend financiering* (PVF)
- Les différents plans handicap, le décret Inclusion, etc.



- Les évolutions des administrations handicap (regroupement de divers services au sein de la *Dienststelle für selbstbestimmtes Leben*, nouveau contrat de gestion AVIQ),
- Différentes propositions de texte en matière d'emploi, de soins intégrés, de lutte contre la pauvreté, ...
- En matières internationales, des échange sur les dossiers suivis ou initiés par le BDF : Suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD, Commentaire BDF sur l'article 5 CRPD, Carte européenne de handicap, la Directive Accessibilité du web, etc.

7. Prises de position diverses

Le BDF a fait part de ses réflexions et positions sur le plan de l'autonomie de choix et de l'inclusion participative des personnes handicapées dans différents dossiers

- 6/4/2018, prise de parole du BDF lors de la conférence organisée par le Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes (CFHE) sur « handicap et précarité ». Intervention de Gisèle Marlière qui a fait le point sur les principaux aspects de la situation en Belgique et sur les politiques développées avant d'aborder les nouvelles formes de précarité (« sherwoodisation », « non take-up ») et les attentes des personnes confrontées à la précarité.
- Le 14/08/2018, le BDF a écrit au Ministre des Affaires Etrangères pour regretter que pour des raisons budgétaires, suite à l'arrêt de paiement des contributions de la part de la Russie et de la Turquie, le Conseil de l'Europe ait décidé de suspendre les travaux du CAHDPH (Comité Ad Hoc des Droits des Personnes Handicapées). Il a demandé que la Belgique recherche activement une solution pour que le CAHDPH puisse reprendre rapidement ses activités importantes pour l'inclusion des personnes handicapées
- Le 25/05/2018, le BDF a coorganisé avec le groupe de travail « emploi » du CSNPH une réunion en donnant la possibilité à Amélie Perrault, doctorante française à l'ESSEC Business School de présenter les résultats de sa recherche « L'insertion et la perception des personnes handicapées dans le monde du travail : Etude comparative entre la France et la Belgique ».





8. Vie du BDF

Le BDF a tenu son assemblée générale le 22 février 2018. A cette occasion, le CA a été renouvelé pour les 5 prochaines années. Il est désormais composé de Pierre Gyselinck, Gisèle Marlière, Emilie Desmet, Veerle Van Den Eede, Peter Schlembach et Thomas Dabeux.

A cette occasion, le BDF a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle association membre : l'Oeuvre Fédérale Les amis des Aveugles, portant le nombre de membres à 18.

La partie informative de l'AG était consacrée à une présentation par le secrétariat du *General Comment sur l'article 19* de l'UNCRPD. Cette note approuvée par l'AG de l'ONU précise la portée de l'article 19 consacrant le choix des personnes handicapées de leur lieu de vie. La note introduit le principe de la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

L'objectif de cette présentation était d'assurer une mise à niveau des associations membres du BDF, de manière telle que les différents représentants puissent poursuivre la diffusion de cette information au sein-même de leur association. Une nouvelle réunion d'échanges avec les associations du BDF est prévue le 20 juin prochain.

Cette année 2018 a été marquée par le départ à la pension de Daniel Tresegnie qui coordonnait la cellule qui assure le secrétariat du BDF. Le CA lui a témoigné sa reconnaissance pour le travail fourni en l'invitant à un petit repas prévu en janvier 2019 un petit repas.

Au niveau de l'organisation des activités du BDF, le problème de l'interprétation en langue des signes française de Belgique ne s'améliore pas. Au cours de l'année 2018, une seule des demandes d'interprétation introduites par le BDF n'a pu être rencontrée... Il est impossible pour les personnes sourdes de participer à la vie du BDF dans de telles conditions.

9. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

En matière d'information vers le grand public, le site Internet du BDF est l'outil principal de la communication du BDF.

Durant l'année 2018, le BDF a axé sa communication sur la publication du format « BDF en action ». Il en a publié 9.



L'idée est de donner à chaque fois une vue sur les grands thèmes abordés lors du CA précédent et un rapide focus sur 2 ou 3 thèmes principaux. Ces focus donnent généralement un lien qui permet au surfer d'avoir accès à l'information correspondante plus détaillée.

A côté de ces « BDF en action », le BDF a publié 3 « News » portant sur des thèmes spécifiques : l'évaluation EDC, le RGPD et l'invitation à participer à la Conférence SDGs coorganisée avec l'EDF.

Il n'y a pas eu de Directo en 2018. Cependant, la publication régulière des BDF en action permet une meilleure visibilité de l'action régulière du BDF.

Les « Directo » et les « BDF en action » sont diffusés vers plus de 2000 personnes.

D'autre part, la gestion de la plateforme Internet nous permet d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :

BDF							
Pays visiteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Belgique francophone	1.916	2.189	2.048	1.988	1.794	3.560	2.965
Belgique Néerlandophone	1.194	1.333	1.858	1.822	2.232	3.593	2.295
Belgique Germanophone	64	46	50	114	186	156	56
Allemagne	51	49	66	99	121	37	41
France	76	128	359	307	283	404	280
Grande-Bretagne	185	133	111	107	266	246	236
Pays-Bas	64	132	437	535	479	821	204
USA	619	993	1.326	1.024	1.206	1.193	730

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables au-delà du constat de l'évolution globale du nombre de visites. La très forte hausse de 2016 semble exceptionnelle et est suivie d'un retour à une évolution « normale » en 2017, puisque l'on constate que les chiffres pour la Belgique francophone et néerlandophone continuent à augmenter par rapport à ce qu'ils étaient avant 2016.

Au niveau de la Belgique germanophone, par contre, on assiste à un retour à un nombre de consultations inférieur à ce que nous avons connu



avant 2014. Il est vraisemblable que le défaut reste dans l'incapacité du BDF à traduire ses newsletters en allemand.

Une autre données statistique disponible depuis la mise en œuvre de la nouvelle version du site Internet du BDF est le volet « inscriptions et désinscription à la *newsletter* » :

	2016	2017
Nouvelles inscriptions sur les sites	54	100
Désinscriptions des sites	4	15

Nous constatons que le nombre d'inscriptions et de désinscriptions évolue donc très positivement vu qu'il ne faut pas comparer le pourcentage d'évolution des désinscription par rapport aux inscriptions par année, mais plutôt, le nombre de désinscriptions en 2017 par rapport au nombre d'inscription en 2016.

Last but not least, nous rappelons le « métier » particulier du BDF dans la constellation informative en Belgique : il brasse des informations parfois fort techniques, difficiles à lire et à comprendre et agit sur des dossiers et des discussions parfois très juridiques et dont les retentissements sur la vie au quotidien ne sont souvent ni immédiats, ni directement palpables, alors qu'ils sont pourtant très réels.

C'est tout le défi du BDF d'agir et de réagir dans des domaines qui, sinon, seraient le terrain de jeu exclusif des politiques.

Le BDF a obtenu la reconduction jusqu'au 23 février 2020 de la labellisation de son site, selon les critères d'*Anysurfer*.

b) Information vers les membres

Quand il s'agit d'interpeller uniquement ses membres, le BDF a régulièrement recours à la partie *members only* de son site Internet. Il s'en sert principalement pour informer et pour solliciter la participation de ses membres par rapport à des actions en lien avec la situation des personnes handicapées au niveau européen :

- ERA - Formation sur la capacité juridique des personnes handicapées 26-27/03/2018
- EDF – Inclusion des personnes handicapées : Recueil de bonnes pratiques
- EDF – Inclusion des personnes handicapées : Recueil de bonnes pratiques

Commenté [MO2]: Adapter en fonction de Google Analytics
A ce stade, nous ne parvenons pas à obtenir les données de fréquentation du site...

25

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



- Carte européenne de handicap – Evaluation
- Commission d'aide sociale : appel à candidature
- CESE – Audition publique : Les personnes handicapées en tant que capital humain
- Directive « Accessibilité du Web » : consultation citoyenne « on-line »
- Rapportage UNCRPD 2019
- Manifestation « Micro ouvert » au Parlement européen
- EDF - Offre d'emploi - Accessibility officer

A côté d'Internet qui constitue un canal d'informations rapide et accessible, les assemblées générales et réunions de travail durant l'année continuent, bien entendu, à être, pour les membres du BDF, le lieu privilégié d'informations sur l'action du BDF mais aussi d'interactions nécessaires pour améliorer la qualité du travail des instances et de son secrétariat.

8. Conclusion

Au cours de cette année 2018, le BDF a donc rempli ses obligations en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour ce qui est des résultats, Pour ce qui est des résultats, d'aucuns pourraient dire qu'ils ne sont pas suffisants, mais le BDF ne dispose pas des leviers de décision utiles : ceux-ci sont entre les mains des gouvernements.

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications, constitue véritablement une mise en œuvre concrète de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Le BDF ne ménage pas ses efforts pour inciter les décideurs politiques à assurer un suivi efficace des recommandations faites à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes handicapées.

A ce titre, le travail de préparation de la « liste de question » sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique pour le Comité des droits des personnes handicapées constitue certainement un marqueur important. Le BDF maintient une pression positive sur les gouvernements des différentes entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le BDF rappelle, dans chacune de ses rencontres politiques, qu'il se veut un partenaire constructif dans le développement des politiques et actions

26

BDF asbl - Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou + 32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant officiel de
la Belgique dans l'EDF



favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées et de leur famille.

Son espoir est de voir la Belgique rencontrer ses engagements de manière concrète d'ici au moment où elle sera amenée à produire son 2^{ème} et 3^{ème} rapport sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

L'année 2019 étant des années électorales, notamment européenne, le BDF espère qu'elle sera propices à obtenir des avancées positives, notamment en matière de mise en place de Conseils d'avis dans toutes les entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le travail réalisé s'avère en tous cas très utile à quatre niveaux :

1. Il permet au BDF de répondre de manière fouillée et concertée à d'autres demandes qui relèvent de la thématique « droits de l'homme » ; il devient peu à peu un interlocuteur apprécié tant sur le plan national que supranational.
2. Il a assuré au BDF une forme de reconnaissance sur la scène internationale pour les matières liées au handicap : implication sur le dossier des Objectifs du Développement Durable, travail avec l'associatif international, reconnaissance au niveau des instances de l'ONU en charge du suivi national des traités, contacts avec le Conseil de l'Europe, sollicitation en qualité d'exemple de bonnes pratiques par des Conseils nationaux d'autres pays dans le cadre de la préparation de leur rapport alternatif, ...
3. Il sert à alimenter un argumentaire particulièrement utile dans les contacts avec les ministres du gouvernement fédéral et des entités fédérées
4. Il est utile, enfin, car il alimente un lien entre les associations du BDF et rassemble un consensus entre elles qui les rend collectivement et individuellement plus fortes dans leur travail au quotidien

Tout ceci ne sera possible que si le BDF dispose des moyens suffisants pour un travail régulier. La réalité de 2018 a démontré de manière concrète que le secrétariat du BDF doit pouvoir compter sur du personnel à hauteur de 2 équivalents temps plein. Sans cela, la continuité du travail ne peut être garantie.